

**Attestation d'absence de contre-indication
à la pratique de l'activité sportive du Tir à l'Arc
en compétition.**

Je soussigné(e), ...

Nom : _____ Prénom : _____

... docteur en médecine, domicilié à ...

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

... certifie avoir examiné ce jour ...

Nom : _____ Prénom : _____

Né le : _____

Licence LFBTA : _____

Pratiquant les
disciplines (1) :

- FITA (déplacements au pas en salle ou sur terrain plat)
- FIELD (implique des déplacements sur terrain accidenté)
- 2D/3D (implique des déplacements sur terrain accidenté)

(1) Biffer ce qui ne convient pas

**... et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent, contre-indiquant la pratique de
l'activité sportive du Tir à l'Arc en compétition.**

Cette déclaration est d'application pour la saison sportive : 2025 – 2026

Faite à : _____

Le : _____

Signature et
cachet du
médecin :

Extraits du Décret du 3 avril 2014 – Prévention des risques pour la santé dans le sport

Article 11 – Une attestation médicale d'absence de contre-indication est requise préalablement à la pratique du sport ...

4° : pour tout sportif pratiquant son sport en compétition ...

5° : en cas de problème(s) médical(aux) survenu(s) antérieurement en rapport direct avec la pratique du sport ;

6° : tout sportif reprenant une activité sportive après une longue période de sédentarité,

7° : tout individu n'ayant jamais pratiqué de sport ; ...

Article 12. : L'attestation médicale est délivrée au sportif par son médecin, à la suite d'un examen clinique.